

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE

Projet agrivoltaïque Nièvre Sud

Concertation organisée au titre des articles L.121-15-1 et L.121-16 du Code de l'environnement

Terapolis, maître d'ouvrage, organise une concertation préalable volontaire relative au projet agrivoltaïque Nièvre Sud, situé sur les communes de Verneuil, Cercy-la-Tour, Thaix et Vandenesse, dans le département de la Nièvre.

Objet de la concertation

La concertation porte sur le projet agrivoltaïque Nièvre Sud, en phase de développement, dont le dépôt de permis de construire est envisagé pour la fin de l'année 2026. Le projet prévoit l'installation d'une centrale agrivoltaïque d'une puissance prévisionnelle d'environ 45 MWc, répartie en quatre îlots. La concertation a pour objet d'informer les publics sur les principales caractéristiques du projet et de formuler des observations ou propositions susceptibles d'éclairer son développement.

Personne à l'initiative de la concertation

La concertation est organisée à l'initiative de Terapolis, maître d'ouvrage du projet.

Intervention d'un garant

Cette concertation préalable volontaire est organisée sans garant désigné par la Commission nationale du débat public.

Modalités de la concertation

Pendant toute la durée de la concertation, le public pourra prendre connaissance du dossier de concertation et formuler ses observations selon les modalités suivantes :

- **Consultation du dossier de concertation sur le site internet dédié** : <https://www.projet-renouvelable.fr/projets/nievre-sud-3-58c22dae-25ae-40a3-b090-a49243b526d2>
- **Dépôt d'observations par voie électronique à l'adresse suivante** : info.nievresud3@gmail.com et par téléphone au 07 56 81 11 31.
- Sous réserve de l'accord des communes concernées, le dossier de concertation sera consultable en version papier dans les mairies concernées aux horaires habituels d'ouverture. Des registres papier pourront également y être mis à disposition afin de recueillir les observations du public.
- **Participation aux temps d'échange organisés dans le cadre de la concertation** :
 - Jeudi 25 juin 2026, de 9h00 à 12h00 – Place d'Aligre, 58340 Cercy-la-Tour – **Stand sur le marché.**
 - Jeudi 25 juin 2026, de 16h30 à 19h30 – Mairie de Verneuil, L'Usage, 58300 Verneuil – **Permanence.**
 - Vendredi 26 juin 2026, de 10h00 à 12h00 – Départ depuis la mairie de Thaix, Le Bourg, 58250 Thaix – **Visite de site.**
 - Vendredi 26 juin 2026, de 18h30 à 20h30 – Foyer municipal, 58340 Cercy-la-Tour – **Atelier sur table.**
 - Mardi 8 septembre 2026, de 17h00 à 20h00 – Mairie de Vandenesse, salle du conseil municipal, 4 avenue de la République, 58290 Vandenesse – **Permanence.**
 - Mercredi 9 septembre 2026, de 17h00 à 20h00 – Mairie de Vandenesse, salle du conseil municipal, 4 avenue de la République, 58290 Vandenesse – **Permanence.**

Durée de la concertation

La concertation préalable se déroulera du 25 juin 2025 au 15 septembre 2026 inclus.

Adresse du site internet sur lequel est publié le dossier de concertation

<https://www.projet-renouvelable.fr/projets/nievre-sud-3-58c22dae-25ae-40a3-b090-a49243b526d2>

À l'issue de la concertation, un bilan sera établi et rendu public.

**Coordonnées pour joindre
l'agence ALGA Médiation
qui anime la concertation**

**info.nievresud3@gmail.com
et par téléphone au
07 56 81 11 31**